

## DELIBERATION 2024-19 – Convention avec le Centre de Formation du CH d'Oloron

L'an deux mille vingt-quatre, le Trois Avril à ARUDY  
Le conseil d'administration du CIAS  
Dûment convoqué, s'est réuni, en lieu ordinaire de ses  
séances,  
Sous la présidence de Monsieur CASAUBON,  
Président du CIAS de la Vallée d'Ossau.

PRÉSENTS : CASAUBON Jean-Paul, Président ; BLANCHET Anne, Elue ; BELLOCQ Chantal, Représentante association personnes âgées ; GARROCC Jean-Pierre, Vice-Président ; AUSSANT Claude, Elu ; BUNEL Marcel, Représentant diverses associations locales ; PARGARDE Didier, Représentant association personnes handicapées ; BERGES Marie-Françoise, Représentante association insertion et lutte contre les exclusions

EXCUSÉS : DESSEIN Michaël, Elu

OBJET : Convention avec le Centre de Formation du CH d'Oloron

RAPPORTEUR : JEAN-PAUL CASAUBON, PRÉSIDENT

Vu le CASF,

Vu le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens signé le 26 Mars 2021 avec le Département,

Le Président expose la nécessité de former régulièrement les agents du CIAS afin de prendre en charge les bénéficiaires quelque soit leurs pathologies.

Les situations à assumer sont de plus en plus complexes : l'augmentation du nombre de personnes âgées dépendantes, la mise en place de l'APA et de la PCH ont contribué à modifier de façon importante les missions assurées par les services d'aide à domicile. Les services sont aujourd'hui passés à des interventions lourdes auprès de publics avec des pathologies (maladie d'Alzheimer, de Parkinson, fin de vie...) et des handicaps (hémiplegie, paraplégie, handicap psychique, déficience mentale...) qui exigent d'importantes compétences. Les missions qui leur sont confiées peuvent relever de l'aide aux actes essentiels (lever, coucher), à la vie sociale, à la gestion administrative, mais aussi des interventions de pédagogie en matière de santé (nutrition, prévention des chutes par exemple) et surtout des compétences relationnelles et communicationnelles.

Le Centre Hospitalier du CH d'Oloron propose de former les structures à titre gracieux sur diverses thématiques.

Le rapport entendu,

**Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents**

- « Pour » : 8 voix - « Contre » : 0 voix - « Blancs » : 0 voix :

**AUTORISE** le Président à signer toutes conventions avec le Centre Hospitalier du CH d'Oloron

**Jean-Paul CASAUBON,**

Président de la CCVO,

Président du CIAS de la Vallée d'Ossau

